

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 Février 2012</p>
--

L'an deux mil douze et le six du mois de janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: JORIOZ Jean Maurice, CHENU Pascal, PELLICIER Guy, USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian, BUTHOD Marie-Cécile

Excusés : HANRARD Bernard, MORIN Sébastien

Absents : CHIRAT Yannick

Mr JORIOZ Jean Maurice est désigné secrétaire de séance.

- **1 - URBANISME :**

- Permis de construire de Mme PELLICIER Béatrice & Mr BONNEVIE Raphaël : avis favorable

- **2 - DELIBERATIONS :**

01 - Adhésion CAUE 2012 :

Madame La Maire fait part au Conseil municipal que la Commune a reçu un courrier du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie), concernant le renouvellement de l'adhésion.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du contrat d'objectifs du CAUE, offrant une aide à la consultation architecturale et une assistance technique pluridisciplinaire gratuite auprès de la Commune (limitée à 3 jours par an).

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de renouveler l'adhésion à cet organisme pour l'année 2012,
- décide de verser la cotisation relative à l'adhésion 2012

02 - Convention de location de Site au lieu dit « le Sézalet » avec SYSOCO

Madame La Maire fait part au Conseil Municipal que la Société SYSOCO a racheté à la Société Savoie Electronique avec laquelle nous avons un contrat de location de Site (antenne et relais de radio) au lieu dit : « Le Sézalet » .

Elle nous propose une nouvelle convention à partir de Janvier 2012.

Elle propose de signer cette convention pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, le conseil Municipal décide :

- d'accepter la présente convention.
- d'autoriser Madame La Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette opération

03 - Modification temps de travail agent administratif :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire doit faire des heures supplémentaires pour faire face à toutes les tâches administratives qui sont de plus en plus importantes.

Madame La Maire propose au Conseil municipal :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 32 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2012.
- de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35 heures par semaine pour remplacer le poste à 32 heures à compter du 1^{er} mars 2012.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 janvier 2012.

- 3 – DIVERS :

- Le conseil municipal a émis un avis favorable au versement de l'indemnité de Conseil pour l'année 2011 de Madame DURAND Rachel qui s'élève à 390.46 €.
- La commune de la Côte d'Aime envisage d'étendre au régime de gestion de l'ONF un secteur de végétation de résineux situé au dessus du lieu dit « Bon-Pas » et de faire un bornage. Cependant la parcelle A 100 pour une superficie de 1348 m² (partie désaffectée du bief) appartient à la commune de Valezan . Elle demande son accord pour pouvoir mener à bien cette opération. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette proposition.
- La FACIM nous a contacté au sujet des visites de l'église pour l'été 2012, pas de changement, elles auront lieu le mercredi après-midi comme l'année dernière.
- La CCCA qui a la compétence sur l'assainissement non collectif (SPANC) a demandé une vérification de l'inventaire des chalets d'alpage situés sur la commune. Ce document a été complété et sera transmis à la CCCA.
- Madame GILITOS de TDL (Territoire de Développement Local de Tarentaise-Vanoise) a présenté un projet de transfert de la mairie et de création de logements dans l'ancienne fruitière ainsi que la création d'un parking. Ce dossier en cours de constitution servira de base pour l'appel d'offre aux différentes entreprises qui seront concernées. Une visite sur place a eu lieu avec un représentant de l'ASDER pour l'étude de l'isolation et du moyen de chauffage.

Madame Le Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
J.M JORIOZ